

FAY-SUR-LIGNON/LES VASTRES ENVIRONNEMENT

Projet éolien : les opposants font le plein

Plus de 140 personnes étaient réunies, samedi soir, à Fay-sur-Lignon. L'avis de tempête n'est pas loin contre le projet en passe de se concrétiser sur le plateau.

En mairie de Fay-sur-Lignon, la salle était trop petite, samedi soir, pour accueillir les participants à la réunion d'information organisée par les opposants au projet éolien des Vastres.

Plié d'avance ?

Habitants de la commune mais aussi des localités voisines, ils sont venus, soit pour se faire une idée, soit pour marquer leur refus. On peut se rendre compte que la pilule a du mal à passer, tant chez les citoyens lambda que chez les élus, notamment Faynois, qui avouent « avoir eu connaissance de la chose lors d'une journée portes ouvertes ». La démarche de la société BayWare France, à l'origine du projet industriel, les dérange, pour ne pas dire qu'elle les agace. « Ils parlent d'un projet participatif qui rapporterait enco-

Pour que la démocratie soit respectée et ne pas être taxés d'opposants systématiques, les membres de l'Association pour la préservation des paysages exceptionnels du Mézenc avaient convié l'ensemble des élus du secteur. À leur grand regret, aucun, sauf ceux de Fay-sur-Lignon, ont fait le déplacement.



■ Grosse opposition dans la salle : une seule personne a pris la parole pour défendre le projet.

Photo Séverine FABRE

re plus que le Livret A. Je n'ai jamais vu de projet où on appelle à la participation une fois qu'il est plié ! Ce n'est pas comme ça que les choses fonctionnent », insiste Christian Chorliet, premier magistrat de la commune faynoise.

Santé, économie... les impacts passés au crible

Ceux qui connaissent déjà les éoliennes ont mis en garde l'auditoire. À l'image de Nicole Rey, venue témoigner en qualité d'habitantes de Saint-Agrève (Ardèche). « Ils ont promis monts et merveilles en termes de retombées économiques. La seule qu'on a eue, c'est l'École du vent ! En plus, ce ne sont pas les promoteurs qui ont poussé pour qu'elle existe. » D'Ally, de Saint-Agrève ou voisins éloignés des sites existant, tous ont été unanimes : les éoliennes impactent leur santé et leur qualité de vie. « Maintenant,

“ Il y a vingt ans, quand j'ai voulu m'installer, j'étais un étranger aux Vastres. Je n'avais pas droit aux terres. Aujourd'hui, l'étranger, il leur dit de garder leurs nuisances ! ”

Laurent Ranchon, agriculteur

les éoliennes sont signalées par des lumières rouges. Avant, quand elles étaient blanches, on avait les sunlights dans les chambres en pleine nuit ! » Concernant les infrasons, Nicole Rey raconte : « Nous habitons à 7 km du site de Freycenet-la-Tour. Alors qu'on ne devait avoir aucune nuisance, nous sommes réveillés la nuit par un bruit sourd permanent. Quand on en peut plus, on a la chance de pouvoir aller dormir ailleurs mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Nous avons des voisins qui sont malades à

cause de ça. » Même restriction pour l'impact sur le paysage : « Mes enfants ont ouvert une chambre d'hôtes. Certains clients sont désagréablement surpris par la présence des éoliennes. On ne sait pas encore s'ils reviendront ici. » Ce à quoi, un spécialiste du tourisme ajoute : « Le tourisme sur le plateau, c'est 20 millions d'euros. Si 1 % de touristes ne revenaient pas à cause des éoliennes, la perte s'élèverait à 200 000 euros. »

Séverine Fabre

severine.fabre@leprogres.fr

Un dossier dans les cartons depuis dix ans

L'implantation d'éoliennes aux Vastres a été initiée en 2006. Si on en croit BayWare r.e., à l'initiative du projet industriel, le village et la communauté de communes ont toujours été « un soutien ». Trois délibérations ont été prises : en 2007, 2012 et 2014. Il semblerait que plusieurs encarts d'informations ont été diffusés dans les bulletins municipaux des Vastres. Le projet éolien sera instruit par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement), autorisé par le préfet. La demande d'autorisation unique sera déposée en novembre en préfecture. S'en suivra une année d'instruction au cours de laquelle une enquête publique sera diligentée par l'État. La commune, l'intercommunalité et le Département sont les trois échelons territoriaux à recevoir la fiscalité liée à un projet éolien. Ils n'ont pas de pouvoir en matière d'instruction du dossier. Seuls les pouvoirs déconcentrés de



■ Le parc des éoliennes déjà en place au Mézenc (Freycenet/Moudeyres).

Photo archives Gérard ADIER

l'État le peuvent. D'autres permanences d'information ouvertes au public auront lieu prochainement, annonce BayWare r.e.

REPÈRE

■ Pas de camions par le Gaffet

Nous relations, le 28 septembre, la pétition contre le passage des véhicules pour construire les éoliennes et en assurer la maintenance par le chemin du Gaffet, à Fay-sur-Lignon. L'itinéraire avait été présenté « comme une option envisageable mais non comme un tracé définitif », selon BayWare r.e. Face aux inquiétudes locales, il a été décidé de ne passer que par Les Vastres.

■ Quelques chiffres

Le projet éolien se situe sur des terrains communaux, ce qui rapportera un loyer annuel de 30 000 euros à la commu-

ne. Les retombées fiscales annuelles seraient de 30 000 euros pour la commune, 120 000 euros pour l'intercommunalité et 60 000 euros pour la Région. Ces rentrées financières seraient équivalentes à l'ancienne taxe professionnelle.

■ Des objectifs

La Région a un objectif en termes de production d'électricité d'origine éolienne de 800 MW pour 2020 (220 MW aujourd'hui). À ce jour, un quart des objectifs ont été atteints, alors que la nouvelle loi de Transition énergétique est encore plus ambitieuse à horizon 2030.